

des Princes Sc. Mars 1771. 171

qu'au Châtelet, & dans toute autre Jurisdiction, il leur a été signifié qu'ils seroient rayés du tableau & déclarés incapables de posséder aucun Office, s'ils persistoient dans leur résolution.

De cette longue matière du Parlement de *Paris* supprime, passons à présent au récit de quelques autres événemens. Mais de cette réforme de Messieurs du Parlement cassés, comme il pouvoit arriver du désordre dans *Paris*, surtout par la multitude de leurs Domestiques congédiés & sur le pavé, le Gouvernement a donné ordre à Mr. de Sartines, Lieutenant Général de Police, de les faire tous venir à la Police, & de leur donner à chacun quarante écus, à condition de sortir de *Paris* & de retourner dans leur Province.

Tout ce qu'on dit du Duc de Choiseul dans son exil, c'est que cet exil influé sur divers changemens de Ministres en quelques Cours de l'Europe; & que pour tempérer un peu sa disgrâce on lui a envoyé la permission de voir les Gentilshommes de son voisinage. Le Comte de Monteynard, qui le remplace dans le Département de la Guerre, paroît vouloir faire beaucoup de changemens dans les diverses Ordonnances rendues touchant les Troupes sous le Ministère du Duc exilé. On ne doute pas qu'il ne fasse surtout de grandes réformes dans les Bureaux, où la grande multitude de Commis coûte des sommes immenses. L'esprit économique de ce nouveau Secrétaire d'Etat fait juger qu'il entrera facilement dans les vûes d'arrangement & de réduction de Mr. le Contrôleur-Général des Finances. On assure qu'il a déjà arrêté le paiement des Officiers retirés, auxquels le Duc de Choiseul avoit accordé, au-lieu de pen
sio

*Nouvelles
particulière-
res.*

*Apparences
de change-
mens dans le
Département de la
Guerre.*